

Le 14 mars 2011.

Monsieur,
Madame,
Mademoiselle,

Nous avons l'honneur de vous convoquer, en votre qualité d'actionnaire nominatif, à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra rue du Prince Albert, 44, à Ixelles-Bruxelles, le vendredi 8 avril 2011 à 12 h 30.

Pour pouvoir délibérer valablement sur l'ordre du jour, cette assemblée devra réunir la moitié au moins des titres composant le capital social. Cette assemblée ne pourra pas délibérer valablement si elle ne réunit pas le quorum requis. L'expérience des dernières années va en ce sens. **Une seconde assemblée générale extraordinaire** devra, dès lors, être convoquée. Celle-ci se tiendra le mardi 10 mai prochain à 11 h, le même jour que l'assemblée générale ordinaire. Vous en serez informés par convocation officielle le 11 avril 2011.

L'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire figure en annexe ainsi qu'un rapport spécial adopté par le Conseil d'Administration sur la modification de l'objet social, accompagné d'un état résumé de la situation active et passive de la société au 28 février 2011 et d'un rapport du Commissaire sur cet état résumé. Enfin, est également joint à la présente un rapport du Conseil relatif à la modification de l'article 10 ter des statuts (rachat et aliénation d'actions propres) ainsi qu'aux modifications statutaires requises par la nouvelle loi visant à adapter le Code des Sociétés à la Directive 2007/36 CE du 11 juillet 2007 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires des sociétés cotées et à quelques autres modifications de mise à jour de certains articles.

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS ASSISTER OU VOUS FAIRE REPRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2011

Aucune formalité n'est requise.

FORMALITES A ACCOMPLIR EN VUE D'ASSISTER OU DE VOUS FAIRE REPRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2011

1) Détenteurs d'actions nominatives

En vertu des dispositions de l'article 37 des statuts, il vous incombe d'aviser par écrit notre société de votre intention de prendre part à cette assemblée, en indiquant en outre le nombre de titres dont vous vous prévaudrez.

Si vous comptez assister à cette assemblée, il vous suffit de dater, de signer et de poster l' AVIS DE PARTICIPATION ci-joint de façon qu'il soit en notre possession au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée, soit le vendredi 1^{er} avril 2011 au plus tard.

Si vous ne comptez pas assister à l'assemblée, une formule de **PROCURATION** est tenue à votre disposition au siège social de la société. Vous pouvez obtenir ce document sur simple demande en appelant le (02) 509.64.14. Cette procuration devra également être en notre possession au moins cinq jours ouvrables avant l'assemblée, soit le vendredi 1^{er} avril 2011 au plus tard.

2) Détenteurs de titres dématérialisés

Si vous comptez participer à l'assemblée, vous êtes invités à les faire bloquer temporairement en compte par votre établissement de crédit qui devra nous aviser pour le vendredi 1^{er} avril 2011 au plus tard.

Pour autant que cette dernière formalité soit régulièrement accomplie, nous considérerons la procuration déposée au siège social, conformément à l'article 38 des statuts, comme valant tant pour vos actions nominatives, vos actions au porteur que pour vos titres dématérialisés.

3) Détenteurs d'actions au porteur

Pour pouvoir participer à cette assemblée du chef des actions au porteur dont vous seriez également propriétaire, vous aurez à déposer temporairement et à faire bloquer ces actions pour le vendredi 1^{er} avril 2011 au plus tard au siège social ou dans un établissement de crédit, dont notamment :

En Belgique

BNP Paribas Fortis Banque S.A.
ING Belgique S.A.
KBC Bank N.V.

Pour autant que cette dernière formalité soit régulièrement accomplie, nous considérerons la procuration déposée au siège social, conformément à l'article 38 des statuts, comme valant tant pour vos actions nominatives, vos titres dématérialisés que pour vos actions au porteur.

Veuillez enfin noter, pour la bonne règle, que les signatures sur la liste de présence pourront être acceptées à partir de 11 h 45 jusqu'à 12 h 30 précises, moment fixé pour l'ouverture de la séance.

Nous vous prions d'agrérer l'assurance de notre considération distinguée.

Président
du Conseil d'Administration

Annexes :

- Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 8 avril 2011
- Rapport spécial du Conseil d'Administration (objet social)
- Situation active et passive au 28 février 2011.
- Rapport du Commissaire sur cette situation active et passive
- Rapport du Conseil d'Administration sur les autres modifications statutaires
- Avis de participation